



CANADA
MEDIA FUND

FONDS DES MÉDIAS
DU CANADA

ALLOCATIONS D'ENVELOPPE DES DISTRIBUTEURS DU FMC 2027-2028

GUIDE DE SOUMISSION DE VENTES BRUTES — OBTENTION DU CRÉDIT (FACTEUR DE RENDEMENT)

TABLE DES MATIÈRESS

1. INTRODUCTION3

1.1 Date limite de soumission3

1.2 Références3

1.3 Format de soumission3

2. DÉFINITIONS4

3. INSTRUCTIONS DE SOUMISSION.....4

3.1 Compléter le formulaire.....4

3.1.1 Déclaration.....4

3.1.2 Champs du tableau Excel.....5

3.2 Adresse pour l'envoi6

4. VALIDATION PAR LE FMC.....6

5. BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS.....6

1. INTRODUCTION

Le présent guide a pour objet de fournir aux Distributeurs canadiens admissibles (« **Distributeur** ») des instructions concernant la transmission au FMC des résultats relatifs aux recettes de ventes brutes (« **Recettes de ventes brutes** »), qui seront pris en compte dans le calcul du facteur de recettes de ventes brutes dans le cadre du Programme des enveloppes des distributeurs. Le crédit relatif au facteur de recettes de ventes brutes sera pris en compte dans le calcul des enveloppes des distributeurs 2027-2028.

1.1 DATE LIMITE DE SOUMISSION

La soumission doit nous parvenir au plus tard le 12 novembre 2026.

1.2 RÉFÉRENCES

Veuillez consulter le [Guide des enveloppes des distributeurs](#), section 4.2 Calcul des allocations d'enveloppe des distributeurs 2027-2028 - facteurs de rendement.

Voire la section 4.4.1 du [Guide des enveloppes des distributeurs](#) pour consulter la liste des facteurs de rendement 2027- 2028 et leurs pondérations :

Facteurs de rendement	Pondération	
	Enveloppe de langue anglaise	Enveloppe de langue française
Facteur des avances de distribution	20%	15%
Facteur de l'accès historique	10%	15%
Facteur des recettes de ventes brutes	25%	25%
Facteur de la production indépendante	15%	15%
Facteur de la production régionale	10%	10%
Facteur des projets issus de Communautés reflétant la diversité (propriété et contrôle)	10%	10%
Facteur des projets atteignant la parité (propriété et contrôle)	10%	10%
TOTAL	100%	100%

1.3 FORMAT DE SOUMISSION

Les distributeurs doivent communiquer le montant de leurs recettes de ventes brutes au FMC à l'aide du modèle de formulaire fourni avec le présent guide. Le crédit relatif aux recettes de ventes brutes ne sera accordé à un Distributeur que si le formulaire est dûment et correctement rempli.

La procédure vise à garantir la fiabilité et la cohérence dans l'attribution du crédit relatif aux recettes de ventes brutes aux distributeurs. Veuillez noter que :

- Le FMC aidera les distributeurs à remplir le formulaire.
- La soumission sera validée par le FMC avant l'octroi des crédits.
- Il n'est pas nécessaire de joindre les contrats de vente au dossier, mais le FMC se réserve le droit de les demander si nécessaire.

2. DÉFINITIONS

Extrait du [Guide des enveloppes des distributeurs](#), section 4.2.3 Facteur des recettes de ventes brutes :

*Le facteur des recettes de ventes brutes reconnaît la capacité des distributeurs de faciliter la mise à la disposition des Projets soutenus par le FMC auprès des auditoires. Pour les besoins du calcul des allocations d'enveloppe 2027-2028, le crédit obtenu au titre de ce facteur se fonde sur les recettes de ventes brutes réalisées par le distributeur sur les Projets admissibles au cours des **trois dernières années civiles, soit 2023, 2024 et 2025**, y compris les projets pour lesquels le distributeur ne faisait pas partie de la structure financière initiale de la production.*

*« **Recettes de ventes brutes** » désigne l'ensemble des recettes et autre contrepartie générées par l'exploitation du projet du FMC avant déduction de tout honoraire, commission, dépense ou charge de quelque type que ce soit.*

*« **Projets admissibles** » s'entend des projets financés par le truchement des programmes du FMC destinés au contenu linéaire ou convergent à l'étape de la production au cours des cinq dernières années (exercices financiers du FMC : 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026). La liste des Projets admissibles sera publiée pour les besoins du facteur de recettes de ventes brutes 2027-2028.*

Le crédit relatif aux recettes de ventes brutes correspond à la somme de toutes les recettes de ventes brutes déclarées dans la soumission.

Les ventes incluses dans la structure financière du projet ne sont pas admissibles au titre des recettes de ventes brutes.

Les projets en langues autochtones ou de la diversité linguistique seront pris en compte à titre de crédits dans le calcul de l'enveloppe de langue anglaise. Toutefois, les distributeurs peuvent demander qu'un projet en langue autochtone soit plutôt crédité à l'enveloppe de langue française. Cette demande doit être soumise au moyen du formulaire prévu à cet effet et être accompagnée d'une brève justification.

Remarque : Les émissions pilotes et de longs métrages dans le genre dramatique ne donneront lieu à aucun crédit dans le cadre des calculs relatifs à l'enveloppe des distributeurs pour la période 2027-2028, car ils ne sont pas admissibles à un financement au titre du Programme des enveloppes des distributeurs.

La liste des Projets admissibles est disponible sur le [site web du FMC](#).

3. INSTRUCTIONS DE SOUMISSION

3.1 COMPLÉTER LE FORMULAIRE

Les résultats relatifs aux recettes de ventes brutes doivent être transmis à l'aide du modèle de feuille de calcul Excel fourni, intitulé « **Nom du distributeur_Recettes de ventes brutes 2027-2028.xlsx** ». Veuillez renommer le fichier en remplaçant « Nom du distributeur » par le nom de la société de distribution (une forme abrégée est autorisée).

3.1.1 Déclaration

Chaque soumission doit comporter une déclaration signée par un signataire habilité du Distributeur, précisant ce qui suit :

Le Distributeur canadien admissible reconnaît que le FMC se fonde sur les informations fournies dans le présent formulaire dûment rempli pour déterminer son admissibilité à un crédit relatif au facteur de recettes de ventes brutes.

Le Distributeur canadien admissible reconnaît avoir rempli le formulaire de soumission et admet que toute fausse déclaration constitue une violation des politiques du FMC (comme indiqué à la section 3.4 [Guide des enveloppes](#)

[des distributeurs](#)), aura des répercussions sur sa capacité à participer à de futurs projets financés par le FMC et peut constituer une infraction pénale.

La déclaration peut être envoyée sous forme de fichier PDF séparé si cela s'avère nécessaire pour la signature.

Toutefois, le formulaire doit rester au format Excel.

3.1.2 Champs du tableau Excel

Veillez à ce qu'aucun champ ne reste vide.

Utilisez une ligne par vente.

- ☐ **Nom du Distributeur**
Indiquez le nom du Distributeur canadien admissible agréé par le FMC.
- ☐ **Titre du projet du FMC**
Saisissez le titre figurant dans la liste des Projets admissibles (« Liste ») qui correspond à vos recettes de ventes brutes. Il n'était pas nécessaire que le Distributeur participe à la structure financière du projet pour que le projet puisse bénéficier du crédit relatif au facteur de recettes de ventes brutes.
- ☐ **Numéro de la saison**
Entrez le numéro de la saison de la série qui correspond au titre du Projet admissible figurant sur la liste. Pour les projets d'un seul épisode et les mini-séries sans suite, indiquez « S.O. ».
- ☐ **Langue du FMC**
Saisissez la langue du Projet admissible telle qu'elle apparaît dans la liste.
- ☐ **Genre du FMC**
Indiquez le genre du Projet admissible tel qu'il figure dans la liste.
- ☐ **Formats du FMC**
Saisissez le format du Projet admissible telle qu'elle apparaît dans la liste.
- ☐ **Durée totale du projet (en minutes)**
Indiquez la durée d'un projet unique ou la durée totale de tous les épisodes de la série.
- ☐ **Année civile de crédit (vente)**
Indiquez l'année civile au cours de laquelle la vente a eu lieu. Seules les années civiles 2023, 2024 et 2025 sont admissibles.
- ☐ **Ventes au Canada / à l'international**
Indiquez si la vente a été effectuée à un acquéreur situé au Canada ou à l'étranger.
- ☐ **Acquéreur [nom]**
Indiquez le nom de l'acquéreur. Parmi les acquéreurs, on peut citer les services de diffusion en continu, les plateformes ou les télédiffuseurs.
- ☐ **Montant des recettes de ventes brutes, en dollars canadiens.**
Saisissez le montant de la vente en dollars canadiens (il servira à calculer le crédit par Distributeur). Utilisez le taux de change en vigueur au moment où leurs ventes ont été finalisées. Incluez l'ensemble des recettes générées par l'exploitation d'un projet avant déduction de tout honoraire, commission, dépense ou charge de quelque type que ce soit, à l'exception des ventes qui faisaient partie de la structure financière du projet. Les ventes qui faisaient partie de la structure financière du projet ne peuvent pas donner lieu à un crédit. Les ventes relevant de la structure financière comprennent à la fois les préventes dans lesquelles l'acquéreur fait office de bailleur de fonds et les ventes incluses dans les avances de distribution.
- ☐ **Montant de recettes de ventes brutes, devise d'origine**
Saisissez le montant dans la devise d'origine de la vente qui a servi à calculer le montant en dollars canadiens.

3.2 ADRESSE POUR L'ENVOI

Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli par courriel à Suzanne Keppler à l'adresse skeppler@cmf-fmc.ca.

Rappel : La date limite est fixée au **12 novembre 2026**.

4. VALIDATION PAR LE FMC

Les recettes de ventes brutes déclarés seront examinées par le personnel du FMC afin de s'assurer que toutes les exigences énoncées dans le présent guide ont été respectées.

Le processus d'examen comprendra la vérification de tous les titres par rapport à la liste des Projets admissibles.

Le processus d'examen peut inclure une comparaison avec les rapports de ventes brutes soumis par les Requérants du FMC dans le cadre de leurs demandes de financement.

Certaines soumissions seront sélectionnées pour un examen plus approfondi et le FMC se réserve le droit de demander les contrats de vente correspondants si nécessaire.

Une fois l'examen terminé, le dossier sera renvoyé au Distributeur s'il y a des questions ou des problèmes ; dans le cas contraire, le Distributeur recevra un accusé de réception confirmant que la soumission a été acceptée.

5. BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS

Si vous avez besoin d'aide relative à votre soumission, veuillez contacter Suzanne Keppler à l'adresse skeppler@cmf-fmc.ca ou au 416 214-4439.